



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Ré

Mc
k***24173042***

Déposé au greffe du
tribunal de l'entreprise de Liège,
division Arlon, le **28.11.2024**
~~Le Greffier,~~ Greffe

N° d'entreprise : **0433 185 469****Nom**(en entier) : **CONSULTANCE INGENIERIE & EXPERTISE LEGRAND**(en abrégé) : **CIEX LEGRAND**Forme légale : **SCRL**Adresse complète du siège : **Rue des Epérides 50 - 6820 Florenville****Objet de l'acte : Nomination - démission d'un administrateur**

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 2024 :

(...)

Délibération et décisions**1. Constats**

Le Président constate que les mandats de M. Pascal LEGRAND et de M. Frédéric TILMANT qui avaient été renouvelés pour une durée de 6 ans lors de l'assemblée générale du 6 juillet 2012 et qui avaient été publiés aux Annexes du moniteur belge en date du 4 septembre 2012 (dépôt effectué le 22 août 2012). Ces mandats ont pris fin à l'échéance de cette période de 6 ans, sans que l'assemblée générale ne publie la nomination de nouveaux administrateurs ou le renouvellement de ces mandats depuis lors.

L'assemblée constate ces éléments et en prend acte.

2. Confirmation des décisions prises depuis l'échéance des mandats au 7 juillet 2018

Pour autant que de besoin, l'assemblée décide, à l'unanimité, de confirmer tous les actes prise par l'ancien organe d'administration entre le 7 juillet 2018 et ce jour.

L'assemblée décide, à l'unanimité, de donner, dans la plus large mesure permise par la loi, pleine et entière décharge à M. Pascal LEGRAND et M. Frédéric TILMANT pour l'exercice de leur mandat d'administrateur jusqu'à ce jour.

3. Nomination d'un administrateur et détermination de la durée du mandat

L'assemblée décide, à l'unanimité, de nommer M. Pascal LEGRAND, qui accepte, en qualité d'administrateur non-statutaire et ce, avec effet rétroactif au 7 juillet 2018, pour une durée indéterminée.

4. Procuration spéciale

L'assemblée décide, à l'unanimité, de donner tout pouvoir à M. Pascal LEGRAND, administrateur, avec pouvoir de substitution, à qui elle confère le pouvoir d'agir en son nom et de le représenter, qualité qua, pour procéder à tous actes, toutes formalités et toutes publications et plus généralement signer tous documents et faire tout ce qui est nécessaire afin de donner à tout ou partie des résolutions ci-dessus, en ce compris notamment les publications requises aux Annexes du Moniteur Belge et à la Banque-Carrefour des entreprises.

(...)

Pour extraits conformes,

M. Pascal LEGRAND

Administrateur - mandataire spécial

--- dont la signature est reproduite au verso ---

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).